

- Japon  
 (a) 16 juillet 1894, traité de commerce et de navigation, 258, 734-36, 740-41, 746  
 (b) 31 janvier 1906, convention, relations commerciales avec le Canada, 612, 628-29, 734, 737-43 ici et là  
 (c) 3 avril 1911, traité de commerce et de navigation, 258, 615n; dispositions, 623; 735-36, 738n; décision du Canada de ne pas donner son adhésion en 1911, 741, 744; négociation de l'adhésion du Canada en 1913, 742-49 (voir aussi ci-dessus, Canada-Japon, juillet 1911)—inscription principale à la rubrique Japon, relations commerciales
- Maroc, 9 décembre 1856, traité de paix et d'amitié; convention, commerce et navigation, 261, 264
- Mascate, 19 mars 1891, traité de commerce et de navigation, 261
- Mexique, 27 novembre 1888, traité, commerce et navigation, 261, 263
- Norvège, 18 mars 1826, convention commerciale, 257, 261, 264, 719n
- Pérou, 10 avril 1850, traité de commerce et de navigation, 261, 264
- Portugal, 12 août 1914, traité de commerce et de navigation, 753-56
- Prusse, 30 mai 1865, traité commercial, 673—voir également Zollverein allemand ci-dessous
- Russie  
 (a) 28 février 1825, convention, océan Pacifique et côte nord-ouest de l'Amérique du Nord, 404, 412-13, 444  
 (b) 12 janvier 1859, traité de commerce et de navigation, 185, 261, 264
- Suède, 1654, 1656, 1661, 1766, traités de commerce, etc., et 1826 convention commerciale, 257, 261, 264, 719n
- Suisse, 6 septembre 1855, traité, commerce, résidence, etc., 257, 261, 264, 719n
- Venezuela, 18 avril 1825, traité, commerce et navigation, 261, 264, 264n
- Zollverein allemand, 30 mai 1865, convention commerciale, 256-57, 673, 725
- Traité de commerce du R.-U., les États ennemis ne jouissent pas des avantages stipulés dans les clauses préférentielles au cours de l'après-guerre immédiat, 305, 322, 325-28—voir aussi Canada, statut national, section E; traités entre les dominions et le R.-U.
- Traité des dominions et du R.-U., les dominions n'ont pas été consultés en ce qui a trait aux clauses tarifaires des traités précédents, 760; droit de se retirer des traités britanniques de vieille date, 255-58, 259n, 261-66, 718-19, 719n; procès-verbal de projet reconnaissant le droit de retrait, 266; les dominions ne sont pas assujettis aux récents traités britanniques sans leur consentement, 258-61, 265, 675, 718-19, 760; diverses attitudes des dominions à l'égard des traités de commerce britanniques avec le Japon, 258, 616; convention relative à la pêche pélagique du phoque, 587-88, 590; émigration japonaise vers les dominions, entente possible en vertu du traité de commerce britannique de 1911, 735; traité commercial anglo-portugais, 756n; dispositions dans les nouveaux traités permettant l'adhésion ou le retrait de chacun des dominions, 736, 753, 753n; «clause relative aux colonies» des traités de commerce britanniques (cf.), 675-76, 734; droit de veto ou de délai des dominions, 802-3; assentiment requis pour les conventions accompagnant les annexes relatives aux réclamations pécuniaires, 805, 811—voir aussi traités de commerce britanniques, États ennemis
- transport—voir Amiralauté; chemins de fer; expédition par voie de mer
- Transports, directeur des (R.-U.), 78, 106, 109-10, 152
- Transports, directeur outre-mer des, 106
- Transvaal, 664, 777
- Travaux publics (ministère des), canal d'égout de Chicago, 429, 431; ministre des, commandes de guerre, 61, 61n; Traité des eaux limitrophes, 363n; rivières Sainte-Marie et Milk, 370-71—voir aussi Pugsley (William), 1907 à 1911; Rogers (Robert),
- Treat (île), 399